

Vous pouvez emprunter

• **Des ouvrages de fiction :**

Romans, science fiction, romans terroirs, policiers.

Ces ouvrages sont classés par ordre alphabétiques d'auteurs.

• **Des documentaires :**

Ils sont classés selon un système décimal qui permet de regrouper tous les ouvrages traitant d'un même sujet.

000 Généralités
100 Philosophie
200 Religion/Mythologie
300 Société
400 Langage
500 Science
600 Technique
700 Beaux-arts
800 Littérature
900 Histoire/Géographie



• **Des biographies**

• **Des livres en gros caractères**

• **Des bandes dessinées**

• **Des revues**

• **des ouvrages de fonds local**

• **des cédéroms**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Buchères



*GUIDE DU LECTEUR
SECTION ADULTE*

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

1 rue de la Mairie
10800 Buchères

Tel: 03.25.80.68.52

E-Mail: biblio.bucheres@wanadoo.fr

Heures d'ouverture

Lundi : 17h - 18h30
Mercredi : 14h - 18h30
Samedi : 9h00 - 12h00

ACCUEIL

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous.

INSCRIPTION

Le prêt des documents et l'accès aux services sont réservés aux adhérents à jour de cotisation (valable de date à date)

La cotisation est de :

Pour les adultes Buchèrois ou non : 5 €.

Pour les familles Buchèroises ou non : 10 €.

PRET

Vous pouvez emprunter pour une durée de 3 semaines : 4 documents plus un cédérom.

Si vous souhaitez un ouvrage en prêt, nous pouvons le réserver.

Si vous souhaitez un ouvrage que nous n'avons pas en rayon, nous pouvons le demander à la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Certains ouvrages sont soumis à une caution de 50 € par chèque. (liste disponible sur demande)

IMPORTANT

En vous inscrivant, vous vous engagez à :

- respecter les documents que vous empruntez
- les remplacer en cas de perte ou détérioration
- les rendre dans les délais prévus. Si vous dépassez la date de retour, vous recevrez une lettre de rappel
- prévenir de tout changement de situation

CONSULTATION SUR PLACE

- des dictionnaires
- des encyclopédies
- Internet
- des cédéroms

PENALITES DE RETARD

Pour tous les documents :

- 1^{ère} relance à 1 mois de retard = gratuite
- 2^{ème} relance à 2 mois de retard = suspension du prêt pendant 1 mois
- 3 mois de retard = remboursement du document